

RESPONSABLE D'AFFAIRES AGROALIMENTAIRES

Bac+5 en apprentissage (2 ans)



L'alternance

Durée :

24 mois dont plus de 70 % en entreprise. Le rythme d'alternance est en moyenne de 1 semaine école/2 semaines entreprise avec une période à temps complet en entreprise sur les 5 derniers mois du contrat

Public visé :

Titulaires d'un diplôme Bac + 3 à connotation agroalimentaire, commerciale, ayant rempli les conditions d'admission de l'Isema (évaluation du dossier de candidature, entretiens de motivation et de profil psychologique, niveau minimum au TOEIC).

Missions : Assurer une veille marketing et commerciale, piloter une démarche de marketing stratégique et commerciale, superviser le développement de nouveaux produits et services, négocier les contrats commerciaux à l'achat ou à la vente, garantir le service et le suivi de la clientèle...

Le contrat

Le contrat d'apprentissage permet l'intégration progressive, à moindre coût, d'un collaborateur étudiant-apprenti à fort potentiel et le développement de ses compétences dans le cadre d'un projet particulier de l'entreprise ou dans la perspective d'une embauche. Peuvent accueillir un alternant toutes les collectivités, services publics, associations, entreprises des filières alimentaires, agricoles, bio-industrie, du vivant, de la naturalité, de la distribution, du commerce interentreprises etc....

L'apprentissage en quelques points :

- Un contrat de travail à durée déterminée entre l'entreprise d'accueil et l'apprenti.
- Une période d'essai de 45 jours consécutif ou non en entreprise, durant laquelle le contrat peut être rompu sans formalité administrative spécifique.
- Droits identiques à ceux des salariés de l'entreprise (congés payés, couverture sociale...) mais salarié non comptabilisé dans la masse salariale.
- Possibilité de débiter le contrat 3 mois avant le début de formation (soit dès juin).

Le suivi en entreprise

Le maître d'apprentissage doit posséder la compétence professionnelle requise pour assurer la formation du jeune dont il a la responsabilité. A savoir :

- Soit posséder un diplôme ou un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé
- Soit posséder trois années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé.

Les modalités financières

Rémunération : 53 % du SMIC la première année, 61 % du SMIC la deuxième année (pour un apprenti âgé de 21 à 26 ans)

Réduction générale de cotisations sur les bas salaires : réduction dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale applicable aux salaires ne dépassant pas 1,6 fois le SMIC.

Plus d'informations sur urssaf.fr

Prise en charge par votre OPCO de tout ou partie du coût de formation

Le titre

« Responsable d'Affaires Agroalimentaires »
(inscrit au RNCP Niveau 7 - JO du 21/12/2018).
Code Diplôme : 16C22103

Objectif : Former des cadres de haut niveau immédiatement opérationnels ayant acquis une compétence « produit » spécifique et une parfaite maîtrise du management commercial dans les secteurs de la naturalité (alimentation, agroécologie, environnement...)

Les + de l'Isema

Ecole reconnue par l'Etat : arrêté du 16/04/2013

Conseil personnalisé en recrutement, pré-sélection des candidatures, organisation de Job-Dating, assistance administrative...

Encadrement et suivi personnalisé tout au long du contrat

Votre contact

Sandrine LAMARTINE
LD 04 27 85 86 80
slamartine@isema.fr

ISEMA
105 Rue Pierre Bayle
CS 20143
84 918 AVIGNON Cedex 9

Plus d'informations :

Accessibilité handicap, méthodes pédagogiques mobilisées, coût de formation...
www.isema.fr

Ils nous font confiance :

Auchan, Bigard Distribution, Le Brin d'Olivier, Conserverie Sandevor, Chocolaterie Castelain, Creno, Kaoka, Lorina, Naturex, Pomona, Pronatura, Solebio, Syndicat des Vignerons réunis des Côtes du Rhône, Transgourmet etc...



ISEMA - "RESPONSABLE D'AFFAIRES AGROALIMENTAIRES"
2021 - 2023

CALENDRIER D'ALTERNANCE ISEMA / ENTREPRISE
PROMO 31

Titre inscrit au RNCP NIV 7 Bac +5

	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23		
1																										
2																										
3																										
4																										
5																										
6																										
7																										
8																										
9																										
10																										
11																										
12																										
13																										
14																										
15																										
16																										
17																										
18																										
19																										
20																										
21																										
22																										
23																										
24																										
25																										
26																										
27																										
28																										
29																										
30																										
31																										



Date prévisionnelle de maintenance

Période présence ISEMA

Période entreprise

Congés à déterminer sur périodes "entreprise"

Jours fériés



LE GOÛT

DE LA RÉUSSITE

Nbre d'heures école : 994 h

1ère année : 574 h

2ème année : 420 h

Document non contractuel, sous réserve d'éventuelles modifications